

CONSEIL MUNICIPAL

4 juillet 2018 à 20 h 30

D.E.T.R 2018 – Choix du prestataire :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2017-045 en date du 13 décembre 2017, une demande de subvention avait été faite au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement des accès et des chaussées des village suivants :

- **Les Sagnes** : traversée du village (VC N° 12)
- **Duret** : traversée du village (V.C.n° 10)
- **Les Fauchers** : traversée du village (V.C. n° 12)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité choisit l'entreprise COLAS – Le Collet – POLIGNAC, pour un montant de 76 234,80 € H.T., et charge Madame le Maire d'en informer les services préfectoraux compte tenu de la modification du montant sollicité au titre de la DETR 2018.

Création d'un emploi contractuel :

Suite à la suppression des Contrats Aidés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe de catégorie C rémunéré par référence à l'indice majoré 325, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour occuper les missions suivantes :

- Assistance du personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants ;
- Surveillance des enfants pendant les heures de garderie.

Convention de participation risque prévoyance avec le C.D.G. de la F.P.T. :

Vu la convention de participation signée entre le CDG 43 et le groupement VYV-MNT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG FPT 43 avec le groupement VYV-MNT. Par risque **Prévoyance**, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 12 € brut par mois et par agent en équivalent temps plein.

Contrats de maintenance et d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux :

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de souscrire un contrat de maintenance et d'entretien pour les installations de chauffages et bâtiments communaux et des panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et d'entretien des installations de chauffages et bâtiments communaux et des panneaux photovoltaïques avec la société ENERGECO – ZA du Patural – 43210 BAS EN BASSET

Décisions du maire :

- 1°) Le droit de préemption n'a pas été exercé sur les biens suivants :
- Section B 953 et B 248 situés à Chomelix le Bas
 - Section B 151 et B 152 situés rue la Bolène

2°) Location :

Location d'un terrain maraîcher situé sur la route du Puy à Monsieur Frédéric FOURNERIE.

Informations diverses :

L'étude de faisabilité pour la réhabilitation et la mise en valeur de la maison AVINAIN, est proposée au tarif de 9 500 € H.T. par le cabinet d'architecture DESCOEUR à Clermont-Fd. Ce coût semble élevé et la commune propose de faire appel à un autre architecte.

Renforcement de la ligne Haute Tension pour les établissements GALLIEN ;

Recensement 2019 : recherche d'un agent recenseur.

Problème d'arbres situés dans la cour de l'école incommodant le voisin.

Projets 2019 :

- Création d'un atelier et d'un local contigus à la salle d'accueil et d'animation pour les associations.
- Enfouissement des réseaux au village de La Montlhiade, un contact a été pris avec le syndicat d'électrification, un prestataire s'est rendu sur place afin d'établir un devis.